

Délibération n° 2024/CAIEC/002

Comité du 22/02/2024

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL - ANNEE 2024

Chers Collègues,

Vous trouverez en annexe jointe le tableau des effectifs de la Caisse des Ecoles pour l'année 2024.

Le Comité, après en avoir délibéré,

Vu :

- La Loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire et notamment son article 15,
- La Loi du 18 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire et notamment son article 17,
- Le Décret n°60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,
- Le Décret n°83-838 du 22 septembre 1983 portant modification du Décret n°60-977 du 12 septembre 1983 relatif aux Caisses des Ecoles,
- La Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le tableau des effectifs.

ADOpte le tableau des effectifs de la Caisse des Ecoles au 1^{er} janvier 2024 joint à cette délibération – annexe 1.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois précités et ont signé au registre les membres présents.

Date de la convocation : 15/02/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 6
Étaient présents : Anne CORBIN, Philippe LESCOT,
Christelle NICOLE, Muriel TOSCANI
Nombre de Conseillers présents physiquement : 4
Nombre de procurations : 0
Nombre de Conseillers votants : 4
Pour : 4 Voix
Abstention(s) : 0 Abstention(s)
Contre : 0 Voix
Ne vote(nt) pas : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Maire-Présidente certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article 2 modifié de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et qu'elle a été régulièrement notifiée, affichée ou publiée le

26 FEV. 2024



La Maire-Présidente,
Pour la Maire
l'adjointe déléguée

Muriel TOSCANI